

TPIR/MILITAIRES I

LE TEMOIGNAGE DE BAGOSORA RELANCE LE DEBAT SUR L'ASSASSINAT DU PRESIDENT HABYARIMANA.

Arusha, 3 février 2006 (FH) - Véritable cheval de bataille des principaux accusés au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), l'assassinat du président hutu Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994 ne cesse de hanter les travaux de la juridiction.

Dans leurs innombrables lettres au président du TPIR ou dans leurs témoignages, les caciques de l'ancien régime réclament une enquête sur cet attentat qu'ils considèrent comme l'élément déclencheur des «massacres excessifs», pour reprendre les termes du plus célèbre d'entre eux, le colonel Théoneste Bagosora, présenté par le procureur comme le cerveau d'un génocide auquel il ne croit pas.

Ses avocats ont ainsi déposé le 13 décembre dernier une longue requête dans laquelle ils demandent à la chambre d'ordonner au bureau du procureur d'enquêter sur cet assassinat. Une semaine plus tard, le représentant du procureur, Drew White, a déposé sa réponse dans laquelle il appelle les juges à rejeter la requête, expliquant que Bagosora n'est pas poursuivi pour l'assassinat du président Habyarimana. Les juges n'ont pas encore rendu leur décision.

Tout en déplorant le caractère « choquant, immoral et atroce » de cet attentat, White y dit notamment qu'il n'entre pas dans le mandat du TPIR limité aux « crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité ».

Cette nouvelle passe d'armes trouve son origine dans le témoignage de Bagosora pour sa propre défense, il y a un peu plus de deux mois. Dans son interrogatoire principal, l'accusé-phare a affirmé à plusieurs reprises que la responsabilité primordiale de la tragédie de 1994 incombait à l'assassin du président Habyarimana.

Le 16 novembre, procédant à son contre-interrogatoire, White lui avait pourtant suggéré que l'attentat avait été organisé par des proches du chef de l'état, dont Bagosora lui-même. Il a accusé le colonel d'avoir ourdi l'élimination physique de Habyarimana parce que ce dernier venait de s'engager à ne plus bloquer la mise en application de l'accord de paix qui dépouillait les poids lourds du régime de leurs pouvoirs importants politiques et économiques.

Contrairement à Bagosora, le substitut du procureur a soutenu que l'armée gouvernementale rwandaise disposait bien de missiles sol-air dans son arsenal. White a alors produit une lettre écrite le 17 janvier 1992, par le chef d'état-major adjoint de l'armée, le colonel Laurent Seubuga, au ministre de la défense et lui conseillant d'acquérir «une batterie SAM 16 comprenant 12 lanceurs et 120 missiles». Selon Bagosora, cet armement n'a jamais été acheté bien que le gouvernement ait passé une commande et reçu une facture.

Curieusement, fait remarquer White, les numéros de série mentionnés sur la facture proforma sont les mêmes que ceux qui figurent sur la batterie recueillie par l'armée rwandaise à Masaka (près de Kigali), au lendemain de l'attentat. Réponse de Bagosora : « Nous nous sommes proposé de faire une commande ; nous n'avons pas acheté. Entre-temps, quelqu'un d'autre pouvait acheter ».

Une première requête demandant une enquête sur la mort du président Habyarimana avait été rejetée par la chambre en 2000, soit deux ans avant l'ouverture du procès.

ER/PB/GF